

## TABLEAU DES FRAIS

<b>Pour tous les membres de l'association :</b> L'ARSQ exige un délai de cinq (5) jours ouvrables pour l'émission de passeports.	En cas de non-respect à cette règle, des frais de 10\$ seront chargés par carte d'identité représentant des frais de 10\$ pour le Mistral.
<b>Pour tous les membres de l'association :</b> Frais pour émission d'un passeport déjà émis et en circulation	Une charge supplémentaire de 10\$ sera demandée
<b>Pour tous les joueurs de l'association :</b> Frais pour chèque sans fond et retourné	Une charge supplémentaire de 15\$ sera demandée
<b>Pour tous les membres de l'association (joueurs et gardiens de but):</b> Utilisation de l'uniforme lors d'activités de l'équipe (parties et tournois) autres que celui reconnu par le Mistral (bas, short, chandail)	1 <sup>ère</sup> offense : Avis écrit au membre fautif 2 <sup>ème</sup> offense : 1 match de suspension 3 <sup>ème</sup> offense : Rencontre devant le comité de discipline pouvant aller à l'expulsion du membre
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Résultat de partie non remis et forfait déclaré	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
<b>Pour tous les joueurs de l'association :</b> Chandail de joueur – non remis	30.00\$ Pour les chandails Timbits 60.00\$ Pour les chandails sublimés du club
<b>Pour tous les joueurs de l'association :</b> Chandail de gardien – non remis	90.00\$
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Dossards – non remis	12.00\$ / dossard
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Ballon d'entraînement – non remis	25.00\$
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Ballon de match – non remis	45.00\$
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Cônes – non remis	1.00\$ / cônes
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Tableau d'entraînement – non remis	20.00\$
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Cartons jaune	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Cartons rouge	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> Absence au stage LSQM	Selon la politique en vigueur par la LSQM ou la LSEQ
<b>Pour l'équipe LSQM ou LSEQ :</b> L'entraîneur ne possède pas l'accréditation minimum pour la catégorie ou refuse de se conformer à une formation dans la saison en cours	Selon la politique en vigueur par l'ARSQ ou la LSQM ou la LSEQ



## FRAIS REMIS À L'ENTRAÎNEUR LORS DE TOURNOI

Ci-dessous se retrouvent les détails concernant des compensations offertes à l'entraîneur par l'équipe, compensations déterminées par L'Association du Mistral Laurentien.

À noter que ces compensations s'appliquent pour chaque équipe, en tout temps et ce, peu importe le niveau dans lequel l'équipe évolue (local, A, AA, ou AAA).

Les compensations sont remises à l'entraîneur pour couvrir la majeure partie des dépenses de celui-ci majoritairement lors de participations à des tournois. **Nous insistons pour que l'entraîneur dédommage, à même sa compensation, les frais encourus par les entraîneurs-adjoints n'ayant pas d'enfants dans l'équipe, pour leur participation bénévole au tournoi. L'ASML recommande un montant plus que symbolique, qui couvrirait au moins leurs dépenses pour cette implication.**

### COMPENSATIONS SANS TOURNOI :

- La remise d'une compensation à l'entraîneur est à la discrétion de l'équipe ;
- Montant à la discrétion de l'équipe ;

### COMPENSATIONS AVEC TOURNOI DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

- Sur le territoire de l'ARSQ ;
- La remise d'une compensation à l'entraîneur est à la discrétion de l'équipe ;
- Montant à la discrétion de l'équipe ;

### COMPENSATIONS AVEC TOURNOI DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC :

- Dès qu'un permis de voyage est requis pour participer au dit tournoi ;
- Montant forfaitaire de 500\$ par équipe (groupe-équipe) par tournoi ;
- Ce montant compensatoire servira à couvrir une grande part des dépenses :
  - D'hébergement
  - De transport
  - De repas

### COMPENSATIONS AVEC TOURNOI HORS-PROVINCE :

- Dès qu'un permis de voyage est requis pour participer au dit tournoi ;
- Montant forfaitaire de 500\$ par équipe (groupe-équipe) par tournoi ;
- Ce montant compensatoire servira à couvrir une grande part des dépenses :
  - D'hébergement
  - De transport
  - De repas